

Le financement de la formation professionnelle continue

L'organisme de formation **Le Samovar** répond aux exigences de qualité des actions de la formation professionnelle continue dictées par la loi.

Depuis le 31/05/2017, L'organisme de formation Le Samovar est référencé dans le [DATADOCK](#).

De plus, depuis le 22/07/2020, Le Samovar s'est vu décerner [la certification QUALIOP](#) pour les actions de formation suivantes :

L. 6313-1-1 Formation professionnelle continue « Artiste clown »

L. 6313-1-3 Validation des acquis par l'expérience « Artiste clown »

Cette certification atteste de leur conformité au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences.

Ainsi, pour ces actions de formation, **les candidat(e)s peuvent prétendre à un financement relevant de la formation professionnelle continue.**

Le compte personnel de formation

De plus, la formation professionnelle Artiste clown est reconnue comme certifiante au titre des certifications professionnelles. A ce titre, elle est enregistrée au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous l'intitulé « Artiste clown » (niveau 5 européen – code NSF 133) par arrêté du 9 avril 2018 publié au JO le 17 avril 2018. Cela signifie qu'elle est donc **éligible au [Compte personnel de formation \(CPF\)](#)**. En effet, depuis le 1er janvier 2019, chaque actif (hors agents publics) dispose d'un Compte Personnel de Formation (CPF) crédité annuellement en euros pour financer des formations certifiantes.

Les démarches

Dès que vous avez le projet de candidater à notre formation professionnelle, nous vous invitons à rapidement :

* **vous rendre sur votre compte [CPF](#) en ligne** (ou à créer votre compte si ça n'est pas déjà fait) pour connaître le montant dont vous disposez avant l'entrée en formation.

* **prendre contact** avec votre employeur, Opérateur de compétences (OPCO), Pôle emploi, mission locale et autres organismes listés ci-dessous pour connaître les modalités de financement et les délais pour les dépôts de dossier.

* **prendre contact** avec la coordination pédagogique du Samovar pour échanger sur vos demandes de financement et être accompagné-e : **Cécile Babin / coordination@lesamovar.net / 01 43 60 98 08**



Une école, un théâtre pour les clowns, les burlesques et les excentriques

Les financements

Je suis jeune - 25 ans :

* [mission locale](#) de votre ville (ou arrondissement pour Paris).

Je suis intermittent / Artiste auteur :

L'organisme de formation Le Samovar est référencé sur le catalogue de l'AFDAS, opérateur de compétences pour les professionnels du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de la presse écrite, des agences de presse, de l'édition, de la publicité, de la distribution directe et des loisirs et fonds de formation des artistes-auteurs.

* **Plan de développement de compétences : l'**[AFDAS](#)

* [AUDIENS](#)

* **Projet de Transition professionnel** (anciennement CIF) : pour un projet de reconversion, s'adresser à votre Commission paritaire interprofessionnelle régionale, par exemple pour l'Île-de-France : [Transitions pros.](#)

Bon à savoir pour une 1^{ère} demande d'intermittence : si vous ne percevez pas d'Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF) pendant la formation, les heures de formation sont assimilées à du temps de travail par Pôle emploi qui comptent ensuite dans le calcul de vos droits d'intermittence comme des heures travaillées à taux zéro (dans la limite de 338 heures).

Je suis salarié-e (CDI/CDD) :

* **Plan de développement de compétences (pour PME < 50 salariés)** : contactez votre [Opérateur de compétences dit OPCO](#) (par exemple, l'[AFDAS](#) pour le secteur culturel // l'[OPCO-santé](#) pour le secteur privé de la santé // [Uniformalion](#) pour le secteur de l'animation, social et socio-culturel).

* **Projet de Transition professionnel** (anciennement CIF) : pour un projet de reconversion, s'adresser à votre Commission paritaire interprofessionnelle régionale, par exemple pour l'Île-de-France : [Transitions pros.](#)

* A noter, pour les personnes qui ont **le statut de cadre**, un accompagnement de votre projet est possible avec l'[APEC](#).



Une école, un théâtre pour les clowns, les burlesques et les excentriques

Je suis demandeur-se d'emploi :

***Pôle emploi** : dans un premier temps prendre RDV avec votre conseiller-ère puis en fonction de son retour, Le Samovar transmettra le devis sur la plateforme KAIROS.

***Région** (certaines Régions proposent des dispositifs de financement de la formation professionnelle).

Exemple **pour la région Île-de-France** : dispositif [Aide individuelle régionale vers l'emploi AIRE 2](#) (avoir une adresse officielle en Île-de-France et être inscrit-e dans une agence Pôle emploi en Île-de-France).

*A noter, pour les personnes qui avait **le statut de cadre**, un accompagnement de votre projet est possible avec l'[APEC](#).

Je suis fonctionnaire/contractuel(le) :

***Plan de formation** (s'adresser à son administration).

***Congés professionnel de formation** (par exemple s'adresser à l'[Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier](#)).

Je suis travailleur-euse indépendant-e (auto-entrepreneur-se) :

* **Pour les professions libérales (auto-entrepreneurs) :** [Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels \(FIF-PL\)](#).

* **Pour les commerçants et les professionnels des prestations de services :** [l'Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise \(Agefice\)](#).



Une école, un théâtre pour les clowns, les burlesques et les excentriques

* **Pour les artisans :** [le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales \(FAFCEA\)](#) et la Chambre de commerce et de l'industrie.

Je suis en situation de handicap :

***Cap emploi** (prendre RDV avec votre conseiller-ère).

***AGEFIPH** Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

Je suis au RSA :

***J'habite dans le Département de Seine-Saint-Denis (93) :** [Aide Financière à la Formation Départementale.](#)

Autres :

***Certaines villes** proposent également des dispositifs de financements (se renseigner auprès de votre mairie).

***Certaines caisses de retraite (notamment cadres)** peuvent parfois prendre en charge une partie du coût de formation en fonction de critères qui leur sont propres.

***Fondation de la 2^{ème} chance** (Être âgé de 18 à 62 ans // Avoir subi de lourdes épreuves dans le passé ayant engendré une situation d'exclusion professionnelle // Être actuellement en situation de grande précarité // Avoir un projet de réinsertion professionnelle et être accompagné dans son montage de projet).

***Fondation Marcel Bleustein-Blanchet** pour les moins de 30 ans qui ont une vocation (dépôt des candidatures jusqu'au 31 mai).
